



SOUS-EFFECTIFS, VIOLENCES, ARMES : JUSQU'OÙ IRA-T-ON À MURET ?

Dimanche 21 Juin 2026 , le Centre de Détention de Muret a une nouvelle fois démontré l'extrême tension qui règne au sein de l'établissement et les dangers auxquels sont quotidiennement exposés les personnels.

À 11h30, une violente bagarre entre détenus a conduit à l'extraction de l'un d'eux vers l'hôpital suite à une blessure à l'épaule.

À peine quelques heures plus tard, vers 15h00, une nouvelle bagarre éclatait. Cette fois, un détenu était armé d'un poinçon, transformant l'incident en une véritable tentative d'homicide. Grâce à l'intervention des personnels, l'individu a pu être désarmé puis placé en prévention. Direction le QD !

Face à ces événements extrêmement graves, **FO JUSTICE MURET** dénonce une nouvelle fois les conditions de fonctionnement dégradées de notre établissement :

- Absence de surveillant dédié au Quartier Disciplinaire
- Obligation pour le personnel du Quartier Arrivants/QI d'assurer un doublon permanent
- 3 postes couverts par seulement 2 surveillants
- Des bâtiments entiers laissés à un seul agent (Bâtiment H seul, Bâtiment B seul).

Cette situation est inacceptable et fait peser un risque majeur sur la sécurité des personnels comme sur celle de l'établissement.

FO JUSTICE MURET a déjà à plusieurs reprises, alerté la direction locale sur la dégradation constante des conditions de travail et sur les conséquences prévisibles de ces sous-effectifs chroniques. Malheureusement, nos sollicitations semblent rester sans réponse concrète.

Aujourd'hui, après une tentative d'homicide, alors que les agressions sur personnels se multiplient et que les incidents graves s'enchaînent, nous nous interrogeons : qu'attend-on pour réagir ?

FO JUSTICE MURET exige en urgence un moratoire sur les postes découverts et la mise en place immédiate des moyens humains nécessaires pour garantir la sécurité de tous. Il devient urgent d'agir avant qu'un drame irréversible ne survienne au Centre de Détention de Muret.

Le moment venu, personne ne pourra prétendre ne pas avoir été averti.

FO JUSTICE MURET, lui, aura fait son devoir :

Alerter, dénoncer et défendre les personnels.

**NOS ALERTES NE SONT PAS DES PRÉDICTIONS,
CE SONT DES CONSTATS.**

FO JUSTICE MURET, syndicat qui défend les personnels, pas les excuses !

Le bureau FO JUSTICE MURET

le 22 juin 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO Justice**
POUR TOUS LES PERSONNELS